



Création d'entreprise ou non ?

Par **Pascal_old**, le **13/06/2007** à **11:03**

Bonjour,

Je me pose pas mal de questions quant à la possible création d'une entreprise mais j'avoue être un peu perdu, noyé par trop d'informations Je n'ai plus du tous les idées claires. Je m'explique...

Je suis actuellement étudiant mais il m'arrive d'effectuer certaines réalisations multimédia (site web ou autre).

Récemment, j'ai été contacté par l'ami d'un de mes oncles dont la société a besoin d'un développeur web. Cette société est composé de plusieurs personnes spécialisées dans le desgin, la photo ou le référencement mais pas dans le développement. Le projet m'a beaucoup plu pour plusieurs raisons (expérience professionnelle, personnelle, financière...) et tout est bien parti pour que le projet se réalise. D'ailleurs, cela pourrait déboucher sur d'autres projets sachant que la société en question a eu beaucoup de demandes du même type.

Pour l'instant pas de soucis mais c'était sans compter sur la question du paiement. Nous nous sommes mis d'accord sur une somme de 3.000 € pour ma partie (développement) mais voilà, je ne suis qu'étudiant donc je n'ai pas énormément de possibilité quant au paiement. Aussi, le budget étant limité, il n'est pas trop possible de déborder sur cette somme.

Je me demande donc qu'elle est la meilleure solution pour moi pour toucher le maximum de cette somme (il va s'agir de mon travail pour cet été et j'aimerais quand même gagner un peu d'argent sachant que les jobs d'été sont l'une de mes seules ressources).

Faut il que je crée une entreprise indivuelle ou une EURL, en sachant que je n'aurai peut être qu'une mission par an voire aucune à part celle-ci ?

Sinon, y a t il une autre solution ?

Merci beaucoup.

Pascal

Par **hanan**, le **13/06/2007** à **11:13**

bonjour,

je vous avoue que je ne comprend pas bien pourquoi vous ne pourriez pas toucher cette somme ??

vous vous dites étudiant, mais l'un n'empêche pas l'autre...

Cordialement

Par **Pascal_old**, le **13/06/2007** à **12:02**

En fait, il s'agit d'un montant forfaitaire de 3.000 € net. L'entreprise qui a besoin de mes services ne peut pas me prendre en temps que salarié et donc, selon les cas, il faut que je déduise les différentes charges applicables. Mon but, légitime d'après moi, est de toucher le maximum d'argent sur cette somme.

Je ne sais donc pas si la création d'une micro entreprise pourrait être intéressante pour moi notamment car j'ai cru comprendre que les charges pouvaient être élevées et même trop élevé si le chiffre d'affaires était faible.

Aussi, dois-je me tourner vers d'autres solutions comme un stage non-obligatoire rémunéré (car je vais finir le stage qui rentre dans le cadre de ma formation)...

Par **Jurigaby**, le **13/06/2007** à **13:30**

Bonjour.

Effectivement, vous avez l'obligation d'opter pour un statut fiscal tel que le statut de travailleur indépendant.

Malheureusement, il est vrai que dans cette hypothèse, les charges sociales doivent être payées par le travailleur. Deplus, le montant des charges sociales est forfaitaire ce qui a pour conséqne ce que si vous ne gagnez pas beaucoup d'argent vous payez quand même des charges sociales.

Maintenant, si vos revenus ne sont pas très élevés et ne vous permettent pas de survivre, il existe en quelque sorte un tolérance qui vous permet de ne pas être obligé de choisir un

statut.

Pour autant, évidemment, vous aurez l'obligation de déclarer votre argent.

Par **Pascal_old**, le **13/06/2007** à **14:32**

Tout d'abord, merci beaucoup pour votre réponse.

Par contre, je ne comprends pas très bien cette "tolérance" dont vous parlez, qui permet de ne pas être obligé de choisir un statut.

Avec entre 0 et maximum 3000 - 4000 € de gains par an, pensez vous que je puisse bénéficier de cette tolérance ?

Si oui, comment serais-je déclaré ? EI ou autre ?

Et quelles sont alors les charges à payer ?

Merci

Par **Jurigaby**, le **13/06/2007** à **15:06**

Bonjour.

Dixit L'agence pour la création d'entreprise: "En principe, **une personne est tenue de s'immatriculer au centre de formalités des entreprises dès lors qu'elle exerce d'une manière habituelle une activité lucrative lui permettant de dégager un revenu de subsistance.** Tout dépend donc de l'activité envisagée et de ses conditions d'exploitation. En cas de difficultés, les tribunaux apprécient au cas par cas ces critères."

Personnellement, j'aurai tendance à dire que 3000 euros sur l'année ne constitue vraiment pas un revenu subsistant. Maintenant, si vous gagnez plus... c'est autre chose.

Bon, ça, c'était pour la question des cotisations sociales et de votre statut de travailleur indépendant.

Maintenant, s'agissant du Fisc, vous avez évidemment l'obligation de déclarer vos revenus lors de l'établissement de votre déclaration de revenus.

Si vous êtes sur le foyer fiscal de vos parents, vous rajoutez votre revenu au leur.

Par **Pascal_old**, le **13/06/2007** à **15:24**

En ce qui concerne la déclaration des revenus ce n'est pas un problème, je ne suis plus déclaré avec mes parents et je déclare vraiment tous mes revenus.

Sinon, je suis sûr à 99 % de ne jamais gagner plus de 4.000 € par an et peut être même ne

gagner que ces 3.000 €.

Dans ce cas là, comment cela se passe pour l'entreprise qui demande mes services. Elle aura dans sa comptabilité des frais de prestations de services externes ?

Merci encore pour vos réponse.

Je suis désolé si je pose beaucoup de questions qui peuvent paraître inutiles...

Par **Jurigaby**, le **13/06/2007** à **15:28**

Bonjour.

Oui, tout a fait. L'entreprise déclarera les frais de la même manière que si elle avait fait venir un electricien, un plombier..etc

Maintenant, si vous voulez être sûr de votre statut et avoir une réponse qui vous garantisse un non-redressement futur de l'URSAFF, vous pouvez toujours les contacter et leur poser la question ou vous adresser directement auprès du Centre de Formalités des entreprises de votre ville.

Par **Pascal_old**, le **13/06/2007** à **15:38**

Très bien, je vais essayer de prendre rendez vous avec eux.

En tout cas, je vous remercie énormément.